

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**Séance du 9 juin 2023**

**Secrétaire de séance : madame Dany SANIEZ**

**n° 4.2.1.**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Subvention exceptionnelle**  
**au cyclo club pour ses 40 ans d'existence**

Monsieur le Président explique que le club de cyclo aulnésien fêtera ses 40 années d'existence en 2024.

A cette occasion, il aimerait faire réaliser un maillot collector avec un design spécifique. Le budget minimum pour cette tenue d'été, pour 40 membres s'élèverait à 4 000 € et à 6 000 € en cas d'achat de vestes demi-saison, vêtement le plus utilisé.

Aussi à ce titre, le club sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle.

La commission enfance, jeunesse, sport et vie scolaire en réunion du 13 mars 2023 a émis un avis favorable à cette demande, laissant à la commission de la prospective financière, le choix du montant de la participation financière municipale.

Cette dernière en réunion du 25 mai 2023 a proposé la somme de 500 €.

Monsieur le Président invite le conseil municipal à émettre un avis sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder au cyclo club une subvention exceptionnelle de 500 €.

Les crédits seront repris à l'article 6574 – Subventions - du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Dany Saniez

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Julien Dusart